

ARRÊTÉ PORTANT FIN DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Chênex,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants.

Vu l'arrêté municipal n° 2020_41 du 09 Juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Jocelyne COINDET ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre fin à cette délégation ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est mis fin, à compter du 1^{er} Octobre 2025, à la délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Jocelyne COINDET, conseillère municipale, par l'arrêté municipal n°2020_41.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e), transmis à Monsieur le Préfet et affiché en mairie.

Fait à CHENEX, le 23 . 09 . 25

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

